

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 26 mai 2020

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le

ID : 027-212702542-20200526-14_1-DE

Le Maire,
Raphaël NORBLIN



Conseil municipal du	26 mai 2020	Délibération N°	2020-14
----------------------	-------------	-----------------	---------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN, Ingrid MARCELPOIL, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Mathieu MARCAL, Alain MIMÉAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mme Anne-Maïté TURMEL représentée par Mme Patricia BRAY

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15

Conseil convoqué le 18/05/2020

Secrétaire : M. Ludovic SOULARD

Votes Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet: Indemnité de fonction du 2^{ème} adjoint

Vu les articles L 2123-23 et L 2123-4 du CGCT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit l'indemnité de fonction allouée à Monsieur Michel PHILIPPE, adjoint au Maire, à compter du 27 mai 2020 :

Il percevra une indemnité égale à 10.7% de l'indice brut 1027 (pour une population totale comprise entre 500 et 999 habitants). Cette indemnité sera versée mensuellement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Raphaël NORBLIN

